

Séance 2 : La Constitution de la V^e République

Comment s'organise la V^e République ?

Devoirs : DIAPO S2a Q. 1 à 3

Compétences travaillées :

- **Connaître l'organisation de la République française.**
- **Prélever et utiliser des informations dans un texte juridique et des documents.**

1 Les fondements de la Constitution de la V^e République

« La Constitution française a pour fonction de définir un système de valeurs et de principes, en garantissant des libertés et des droits inscrits dans son préambule. La garantie des droits et libertés est consacrée par les articles de la Constitution et les textes auxquels elle fait référence [...]. Toute nouvelle loi élaborée pour répondre aux progrès et aux évolutions de la société doit se conformer à ce système de valeurs lié aux libertés et droits fondamentaux.

Certains droits concernant directement les individus comme le droit à une vie privée, le droit de propriété, la liberté de conscience, la liberté d'expression ou l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

La Constitution garantit également des principes qui concernent l'organisation de toute la société. C'est le cas des principes d'organisation politique comme la séparation des pouvoirs, ou des droits économiques et sociaux comme le droit d'obtenir un emploi ou la protection de la santé. »

« Le texte de la Constitution de la V^e République sur le site Decouvronsnotreconstitution.fr, consulté en 2022.

2 Le bloc de constitutionnalité

La Constitution de la V^e République et les textes auxquels elle se réfère forment le bloc de constitutionnalité. Ils sont au sommet de la hiérarchie des normes : toutes les lois sont donc rédigées en respectant les règles posées par le bloc de constitutionnalité.

4. Doc. 2 – Identifiez les textes qui constituent le bloc de constitutionnalité.

5. Doc. 2 – Justifiez l'affirmation suivante : « Le bloc de constitutionnalité constitue la norme juridique fondamentale. »

1958

CONSTITUTION DE LA V^e RÉPUBLIQUE

Texte qui fonde l'organisation de la V^e République, rédigé à la demande du général de Gaulle et approuvé par le peuple français.

1789

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Texte écrit par l'Assemblée nationale au moment de la Révolution française. Il énonce les libertés et droits fondamentaux des Français.

1946

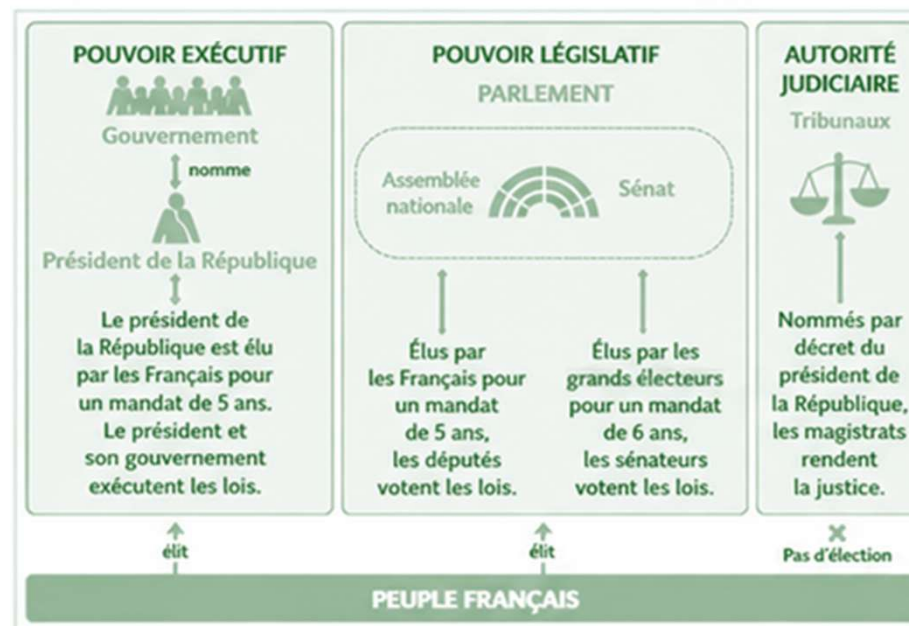
PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE LA IV^e RÉPUBLIQUE

Texte qui ajoute des libertés et des droits comme l'égalité entre les hommes et les femmes ou le droit d'obtenir un emploi.

2004

CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Texte qui énonce les droits et les devoirs des citoyens à l'égard de l'environnement. Il a été intégré au bloc de constitutionnalité en 2005.



3

La Constitution organise les pouvoirs dans la République

La Constitution de 1958 garantit que les pouvoirs ne sont pas détenus par les mêmes personnes. Ainsi, aucun pouvoir ne peut dominer ou diriger les deux autres.

1. Doc. 1 – Relevez ce que la Constitution garantit aux citoyens et ce qu'elle organise dans l'État.

2. Doc. 1 – Indiquez ce que doit respecter toute nouvelle loi adoptée en France.

3. Doc. 1 – Citez trois droits ou libertés garantis par la Constitution.

6. Doc. 3 – Montrez que les pouvoirs sont séparés dans la Ve République.

On révise : Reliez chaque notion à la proposition qui lui correspond.

Constitution	•	• Le pouvoir appartient au peuple.
République laïque	•	• Pouvoir de discuter et voter les lois.
Pouvoir exécutif	•	• La République organise la solidarité et protège les citoyens.
République indivisible	•	• Les mêmes lois s'appliquent sur l'ensemble du territoire.
République démocratique	•	• Texte fondamental qui organise les pouvoirs de l'État et garantit les droits et libertés.
Bloc de constitutionnalité	•	• Ensemble des textes placés au sommet de la hiérarchie des normes.
Pouvoir législatif	•	• L'État est neutre à l'égard des religions et garantit la liberté de conscience.
République sociale	•	• Pouvoir de faire appliquer les lois et de conduire la politique du pays.

Schéma de synthèse à recopier sur votre classeur

S2c



vocabulaire/repères

- **République** : forme de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par les représentants du peuple.
- **Constitution** : texte fondamental qui organise les pouvoirs de l'État et garantit les droits et libertés.
- **Pouvoir législatif** : pouvoir de discuter et voter les lois. En France, il appartient au Parlement.
- **Pouvoir exécutif** : pouvoir de faire appliquer les lois et de conduire la politique du pays. En France, il est exercé par le président de la République et le Gouvernement.
- **Pouvoir judiciaire** : fonction qui consiste à faire respecter les lois et à rendre la justice. Elle est exercée par les tribunaux et les juges

1958 : naissance de la Ve République et adoption de sa Constitution.

1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

2004 : Charte de l'environnement.